



**COMITE DE COORDINATION
DES RETRAITES MACIF**

Permanence de 9 h 30 à 12 h 00
le mardi, sauf en juillet et août

Tél. +33 (0)5 49 09 45 04

Mail CCRMACIF@gmail.com

NIORT, le 10 octobre 2017.

Chère adhérente, cher adhérent,

Pour le voyage annuel 2018, le Comité des retraités MACIF et les Voyageurs du Monde vous proposent un circuit au PORTUGAL de Porto à Lisbonne.

Ce circuit de 8 jours et 7 nuits, **du 19 au 26 juin 2018**, est proposé au départ de **NIORT** et de **LYON**.

Pour les internautes, le programme complet sera envoyé par internet, et pour les autres, il sera adressé par courrier.

Le prix, avant subvention du Comité, au départ de NIORT et de LYON

(Le calcul de cette subvention sera connu en janvier 2018 dès détermination du budget 2018)

Assurances assistance, rapatriement, annulation et bagages incluses

Prix base chambre double

1293€

- **Supplément chambre individuelle..... 230 €**

Lors de l'inscription → joindre un chèque d'acompte de **250€** par personne.

Le solde en trois règlements vous sera demandé à partir de janvier 2018, après détermination de la subvention allouée par le Comité.

Règlement intérieur : article 2-2 - Afin de pouvoir bénéficier de cette participation, les adhérents du Comité sont classés en deux catégories.

Le classement dans l'une de ces catégories est établi selon le niveau du dernier emploi à la MACIF, conformément à la déclaration sur l'honneur faite par l'adhérent lors de son adhésion au Comité.

Une troisième catégorie est affectée aux conjoints des adhérents, non adhérents eux-mêmes.

Catégorie I : Non cadres

Catégorie II : Cadres

Catégorie III : Conjoint des adhérents, non adhérents eux-mêmes.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez retourner, **PAR LA POSTE**, le bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du chèque d'acompte de **250€** par participant établi à l'ordre du **Comité des retraités Macif 224 Avenue de la Rochelle 79037 NIORT CEDEX 09.**

Avant le 30 octobre 2017

Règlement intérieur - Article 2-7 – Règles fixées pour retenir l'inscription au voyage
Compte tenu des nouveaux modes de communication, la date de réception par la poste de l'inscription n'est plus l'élément déterminant.

Le descriptif du voyage est envoyé, par mail ou par courrier, avec une date limite d'inscription.

A la clôture des inscriptions, si le nombre de places retenues est dépassé : *il sera tenu compte des deux exercices précédents pour retenir les participants (la priorité sera donnée aux adhérents n'ayant pas participé à un voyage du Comité lors des années N-1 et N-2).*

En dernier ressort, le Comité pourra procéder à un tirage au sort.

Règlement intérieur - Article 2-5 - pour les adhérents extérieurs à la région niortaise

qui se rendront à LYON ou à NANTES, par leurs propres moyens, peuvent recevoir une participation forfaitaire aux frais d'acheminement entre leur domicile et le point de départ du voyage, avec une franchise absolue de 200 kms, aller/retour.

Le montant de cette participation sera révisé chaque année, par le Conseil d'Administration du Comité, et mentionné sur le bulletin d'inscription dudit voyage.

Les adhérents concernés devront présenter au Comité une demande de remboursement, par courrier ou par mail, après le voyage.

Cette demande de participation financière aux frais d'acheminement sera examinée en commission par le Comité. Si elle est acceptée, l'adhérent recevra le règlement forfaitaire ou réel correspondant.

Règlement intérieur - Article 2-6 : *applicable en cas d'annulation.*

La confirmation des inscriptions et tout élément utile au voyage seront communiqués aux participants le moment venu.

Prévoir d'ores et déjà : Carte d'identité ou passeport, **en cours de validité.**

Le Comité se réserve le droit d'annuler le voyage si le nombre d'inscrits était insuffisant.

Pour la commission voyage du Comité des Retraités MACIF,

PJ : bulletin d'inscription à remplir très précisément.